



Les droits et avantages pour mon enfant qui est français

Par **pengai**, le **10/06/2009** à **11:30**

Bonjour,

je suis centrafricaine et mon enfant est français. je suis personnel à notre ambassade à Genève, mais je dors du côté français à Gex avec mon enfant que le père a reconnu mais je ne suis plus avec lui, comme mes revenus ne me le permettent pas, j'aimerais savoir de quoi peut bénéficier mon fils. merci.